

L'MCHAOURA DU GADEM – 2ème EDITION : « Discours de haine et réseaux sociaux, tout un débat ! »

Contexte

Dans sa stratégie et son plan d'action sur le discours de haine définis en 2019, l'Organisation des Nations unies (ONU) définit les discours de haine comme : « tout type de communication, qu'il s'agisse d'expression orale ou écrite ou de comportement, constituant une atteinte ou utilisant un langage péjoratif ou discriminatoire à l'égard d'une personne ou d'un groupe en raison de leur identité, en d'autres termes, de l'appartenance religieuse, de l'origine ethnique, de la nationalité, de la race, de la couleur de peau, de l'ascendance, du genre ou d'autres facteurs constitutifs de l'identité »[1]. Ce document précise qu'il n'existe aucune définition juridique internationalement reconnue, mais rappelle que les discours de haine peuvent constituer une forme d'incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence et que celle-ci est interdite dans le droit international (art. 20.2 du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*[2]).

Sur le plan international, le Maroc a montré sa volonté politique à s'engager sur les questions de lutte contre les discours de haine, notamment en participant à et en accueillant, en octobre 2012, la réunion au cours de laquelle a été adopté le *Plan d'action de Rabat sur l'interdiction de l'appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui*

constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence[3], initiative lancée par le Haut-commissariat aux droits de l'Homme (HCDH) de l'ONU. Plus récemment, le 18 juin 2022, le Maroc a été reconnu comme « force motrice »[4] dans le processus d'adoption de la résolution A/RES/75/309[5] en vertu de laquelle le 18 juin a été proclamé *Journée internationale de lutte contre le discours de haine*.

Cependant, cette volonté a encore du mal à être traduite en action précise sur le sol marocain et les efforts entrepris par le Maroc sont encore à renforcer. Les discours de haine, notamment raciale, restent très présents et virulents, particulièrement sur les réseaux sociaux, et impactent lourdement la vie, la dignité et le respect des droits humains des personnes ciblées, qui ne sont pas pleinement protégées par le cadre juridique en vigueur.

Certaines catégories de personnes étrangères résidant au Maroc et originaires de différentes zones géographiques du continent hors Afrique du nord, sont particulièrement ciblées par des discours discriminatoires, incriminant, voire incitant à la haine raciale en raison de leur couleur de peau ou de leurs origines supposées ou avérées. Les réactions de certains groupes sur les réseaux sociaux à la suite de tentatives de passage vers les enclaves de Ceuta et Melilla constituent des exemples parlant, tout comme celles qui ont émergées après la disparition d'une jeune fille de Casablanca le 9 mai dernier, situation pour laquelle des accusations infondées ciblées un groupe de « Subsahariens » présumé auteur de l'enlèvement de cette jeune fille.

Ce nouveau L'Mchaoura du GADEM permettra d'échanger et débattre autour des questions de discours et d'incitation à la

haine (raciale) dans les réseaux sociaux.

Présentation de L'Mchaoura du GADEM : « Discours de haine et réseaux sociaux, tout un débat ! »

Les réseaux sociaux jouent aujourd'hui un rôle déterminant dans nos interactions. Ils constituent des outils de communication aux possibilités illimitées, et permettent de renforcer les échanges et les expressions diverses. Ils peuvent également influencer nos représentations, autant positives que négatives, de certaines catégories de personnes et véhiculer, voire renforcer différents préjugés et stéréotypes pouvant conduire à des discours de haine et inciter à la violence. Les discours de haine diffusés sur les réseaux sociaux menacent directement les valeurs des droits humains, renforcent la stigmatisation des personnes en situation de vulnérabilité ou de précarité, et alimentent le racisme ordinaire. Les discours de haine tendent à amplifier aussi le sentiment d'un « danger » dont il faudrait se protéger.

Pour cette nouvelle édition, le GADEM souhaite analyser le caractère intrinsèque des réseaux sociaux comme espace de communication et de libre expression, interroger les liens entre discours de haine et réseaux sociaux et comprendre l'impact que ce type de discours peut avoir sur les personnes ciblées. Soyez nombreux·euses le 01/12/22 à 18h30 au Bistrot du Piétri à Rabat pour cette 2^{ème} édition des « *L'Mchaoura du GADEM* » sur le thème « **Discours de haine et réseaux sociaux, tout un débat !** » avec pour intervenant·e·s :

- **Hassan Bentaleb**, chercheur et journaliste, spécialiste des questions migratoires et d'asile
- **Sofiane Hennani**, doctorant-chercheur en sciences de la santé, militant et créateur en 2020 de *MACHI ROJOLA*, une plateforme alternative pour repenser et questionner la(les) masculinité(s) au Maroc
- **Salima Bouyarden**, professeure d'anglais au lycée André Malraux et coordinatrice du club Amalgame et du programme No hate speech

Entrée libre.

? Le Bistrot du Pietri

? Jeudi 1er décembre à 18h30

L'MCHAOURA DU GADEM, C'EST QUOI ?

L'Mchaoura du GADEM est une série de débats et de discussions autour des questions liées au racisme, aux discriminations et aux migrations en général.

Organisés sous forme de tables rondes, ces débats permettent de lancer des réflexions et des discussions sur des thématiques en lien avec le travail du GADEM grâce à la participation d'expert·e·s, de chercheur·euse·s et d'acteur·rice·s de la société civile actif·ve·s dans ces domaines.

L'objectif de *L'Mchaoura du GADEM* est de susciter un débat,

construire ensemble un nouveau discours, et favoriser les échanges et les réflexions sur des sujets en lien avec les migrations, les discriminations, et les différentes formes et manifestations du racisme.

[1]

https://www.un.org/fr/genocideprevention/documents/advising-and-mobilizing/Action_plan_on_hate_speech_FR.pdf

[2] « Tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence est interdit par la loi. »

[3]

https://www.ohchr.org/sites/default/files/Rabat_draft_outcome_FR.pdf. Le nom du Plan d'action de Rabat fait référence à l'article 20.2 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

[4]

<https://www.maroc.ma/fr/actualites/m-hilale-sm-le-roi-est-constamment-lavant-garde-du-combat-contre-le-discours-de-haine>

[5]

<https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N21/200/62/PDF/N2120062.pdf?OpenElement>